



# FORMATION ENCADRANT FEDERAL

## Saison 2024/2025

Le Comité départemental de Seine-Saint Denis de Tir à l'Arc met en place pour la saison 2024/2025 une formation « Encadrant Fédéral »

### **Prérogatives**

L'Encadrant Fédéral, directement ou en collaboration avec les cadres et les dirigeants du club, a vocation à :

- Participer à l'intégration des débutants dans le milieu associatif
- Initier les archers débutants et leur faire acquérir les bases techniques fondamentales de niveau 1 identifiées dans la démarche d'enseignement fédérale
- Gérer le matériel d'initiation
- Participer à l'animation de la vie du club
- Veiller à la sécurité des pratiquants, des tiers et du lieu de pratique

### **Calendrier**

- Une séance en formation à distance (Accès à un espace de formation en e-learning) préalable à la formation en présentiel
- Dimanche 15 septembre 2024 de 9h à 17h
- Dimanche 29 septembre 2024 de 9h à 17h.
- Dimanche 13 octobre 2024 de 9h à 17h

### **Lieu**

Logis d'une association du département, en fonction des candidats inscrits

### **Conditions d'entrée en formation**

- Être licencié à la Fédération Française de Tir à l'Arc depuis au moins 2 ans
- Avoir au moins 16 ans révolus au premier jour de la formation

### **Coût de la formation**

Les frais de formation s'élèvent à 100€.

Une prise en charge partielle (50%) est accordée aux archers du département.

### **Inscription**

La pré-inscription se fait via votre espace licencié sur le site de la Fédération : [www.ffta.fr](http://www.ffta.fr) avant le 31 août 2024.

Le règlement, à l'ordre du Comité départemental de tir à l'arc de Seine-Saint-Denis, doit être retourné à :

Sandrine Millon  
Commission Formation CD 93  
19 avenue des Tilleuls  
93300 Aubervilliers